



**Marina
GALLET**

Signature
numérique de
Marina GALLET
Date : 2022.10.06
12:44:29 +02'00'

***GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ
ET SERVICES ASSOCIÉS SUR LE PÉRIMÈTRE DU DÉPARTEMENT DE L' AISNE***

COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

USED'A

Marché subséquent – LOT 1

2022-02-1

Périmètre ENEDIS

Points de livraison inférieurs ou égal à 36 kVa

ACTE D'ENGAGEMENT

**FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ
2023**

Syndicat Mixte Ouvert

ZAC Champ du Roy - Rue Turgot - CS 90666 - 02007 LAON CEDEX

Tél. 03 23 27 15 80 - Fax 03 23 27 15 81 - Courriel : contact@useda.fr - Site Internet : <http://www.useda.fr>

Le présent marché subséquent est passé sur le fondement de l'accord-cadre notifié le 29 Août 2019 relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité pour l'ensemble des membres du groupement de commandes dont l'USEDA est le coordonnateur.

Le présent marché subséquent est un marché de fourniture à prix unitaires ayant pour objet l'acheminement et la fourniture d'électricité pour les points de livraison listés à l'annexe 2 (DQE) du présent acte d'engagement.

Ponctuellement et en sus des points de livraison indiqués au stade de la consultation permettant l'attribution du premier marché subséquent, de nouveaux points de livraison de même nature pourront être rattachés au marché subséquent en cours, aux mêmes conditions de prix et dans les conditions précisées par l'article 5.2 du CCAP de l'accord-cadre et l'article 4.5 du CCTP de l'accord cadre.

Article 2 – Date d'effet et durée d'exécution du marché subséquent

Le marché subséquent prend effet à la date de sa notification.

La durée d'exécution du marché subséquent pour la fourniture et l'acheminement d'électricité est de 12 (douze) mois. Elle débute à compter du 01/01/2023 à 00h00 sauf mention contraire dans la liste des points de livraison fixée en annexe 2 (DQE) de l'acte d'engagement de l'accord-cadre, et prend fin le 31/12/2023 à minuit.

Le marché subséquent n'est pas reconductible.

Article 3 – Prix du marché subséquent

Les prix applicables aux quantités d'énergie réellement fournies aux membres du groupement sont ceux figurant dans le bordereau des prix unitaires et dans le détail quantitatif estimatifs, documents annexes au présent acte d'engagement.

Les prix sont fermes et établis conformément aux stipulations de l'article 8 du CCAP de l'accord-cadre. Ils sont précisés dans le CCS commun aux marchés subséquents portant sur les lots 1, 2 et 3.

Par ailleurs, il est prévu le droit au versement d'acomptes. Ainsi, conformément aux articles R. 2191-20 et suivants du CCP, les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution ouvrent droit à des acomptes au profit du titulaire du marché subséquent. Les acomptes n'ont cependant pas le caractère de paiements définitifs.

Le montant des acomptes correspond à la valeur des prestations auxquelles ils se rapportent. Le cas échéant, il est diminué de la fraction correspondante de la retenue de garantie. La périodicité du versement des acomptes est fixée à trois mois. Et, conformément à l'article 11.2 du CCAG-FCS, le montant de chacun d'eux est déterminé, par le membre concerné, sur la base du descriptif des prestations effectuées et de leur montant, produit par le Titulaire.

Article 4 – Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

4.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du présent marché subséquent et de l'accord-cadre afférent et conformément à leurs clauses,

Le signataire engage la société **EDF SA** sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Electricité de France
Direction Commerce Nord-Ouest
Collectivités Territoires et Solidarité
137, Rue de Luxembourg
TSA 55009
59049 LILLE CEDEX
siret 552 081 317 89276
edfcollectivites-nordouest@edf.fr / 03 45 81 26 68

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE (EDF)
22-30, avenue de Wagram
75 008 PARIS
Facturation Chorus : 552 081 317 66522

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués dans le BPU et le DQE

4.2 - Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :

(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché subséquent, le groupement d'opérateurs économiques est :

(Cocher la case correspondante.)

Conjoint OU Solidaire

01/

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Le titulaire n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations

Le titulaire envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants. Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

4.4 - Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

– Nom de l'établissement bancaire :

La Banque Postale Centre financier de Paris

– Numéro de compte :

FR11 2004 1000 0157 5192 8B02 011 - VIREMENT AVEC MANDATEMENT
FR04 2004 1000 0157 5191 8R02 039 - VIREMENT SANS MANDATEMENT

4.5 - Avance (Article 16 du CCAP de l'accord-cadre) :

Je renonce au bénéfice de l'avance :

NON

OUI

(Cocher la case correspondante.)

Article 5 – Signature du marché par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.

5.1 - Signature du marché par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
GALLET-DELOMEZ Marina	LILLE, Jeudi 06 Octobre 2022	 Direction Marché d'Affaires Marina GALLET, Responsable des Ventes 137 rue de Valenciennes 59000 LILLE Cedex <small>EDF - SA au 100% de l'Etat - RCS Paris - 5200 217 814 500</small>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

5.1 - Signature du marché en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-24 du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

conjoint

OU

solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
(Cocher la case correspondante.)

- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 6 – Identification et signature de l'acheteur.

– Désignation de l'acheteur :

Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne
(USEDA)
Zac Champ du Roy
Rue Turgot
CS 90666
02 007 LAON CEDEX

– Nom, prénom, qualité du signataire du marché subséquent :

BEREAUX Jean-Claude, Président de l'USEDA, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commande

– Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-59 ; R. 2191-60 ; R. 2191-61 R.

2191-62 du décret n° 2018-1075 portant partie réglementaire du code de la commande publique

(nantissements ou cessions de créances) : *chaque membre du groupement de commandes dont la liste est annexée à la convention d'accord-cadre*

– Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire : Les différents comptables assignataires figurent dans l'annexe n°1

– Imputation budgétaire :

Article 7 – Paiement.

Les dispositions régissant le prix et les modalités de règlement des prestations sont fixées à l'article 8 du CCAP de l'accord cadre.

Le membre se libèrera des sommes dues au titre du présent marché subséquent en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes désignés ci-après :

Titulaire du compte :

Etablissement :

Agence :

Adresse :

N° du compte :

Code Banque :

Code guichet :

Clé RIB :

Autre compte (en cas de groupement) :

Titulaire du compte :

Etablissement :

Agence :

Adresse :

N° du compte :

Code Banque :

Code guichet :

Clé RIB :

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature
Jean-Claude BERAUX, Président de l'USEDA

ANNEXES

Jean-Claude BEREUX

ANNEXE 1 : Liste des membres du groupement électricité + trésorerie rattachée

ANNEXE 2 : Détail Quantitatif Estimatif lot n° 1 DQE (offre arenh)

ANNEXE 3 : Bordereau des prix unitaires BPU lot n° 1 (offre arenh)

ANNEXE 4 : Liste des points de livraison lot n° 1 et payeurs associés

ANNEXE 5 : Annuaire des Trésorerie des collectivités